Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/02/2023 à 16h10
Réference de l'AR : 054-200043693-20230220-2023_004-DE
Affiché le 23/02/2023 ; Certifié exécutoire le 23/02/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-01-04

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 20 FEVRIER 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	8	(c)
Soit un total de votants potentiels de	43	(a+b+c)

Objet
DEMANDE DE SUBVENTION CAF- POLE ENFANCE LONGUYON

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)-SAPA D (BOISMONT)– GRETHEN P (CHARENCY)- GEORGES D (DONCOURT) -J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –C PERCHERON (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) D PIEDFER (LONGUYON)-L -TROMBINI AM (LONGUYON) – LECOINTRE C (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)-JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) - R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)-VERRON L (VILLERS LA CHEVRE)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- LAURENT C (VIVIER SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : BIANCHI G (GRAND FAILLY) – SEBAA D (TELLANCOURT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** JF MARIEMBERG ALLONDRELLE à B DELATTRE OTHE- JF AZZARA BEUVEILLE à J THOMAS HAN DEVANT PIERREPONT- GUILIN P BEUVEILLE à FAIETA M PIERREPONT- DIDIER F COLMEY à WEISS J EPIEZ- WOJCIK JL LONGUYON à LAHURE E LONGUYON- HOUSSON L LONGUYON à POLLRATZKY M LONGUYON- FOULON N LONGUYON à JP JACQUE LONGUYON- GERARD G LONGUYON à PAQUIN G LONGUYON

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 22/02/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 14 FEVRIER 2023 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Déjà engagée dans le développement de son offre de services liés à la petite enfance et au périscolaire, dans les locaux de l'ancien collège A.LEBRUN à Longuyon, la T2L souhaite se doter d'une nouvelle structure pour compléter cette offre.
Le succès de ce projet nécessite une réhabilitation complète des locaux pour proposer un pôle enfance sécurisé, fiable et fonctionnel pour une surface de 600 m².
Outre les travaux de désamiantage, les plans du bâtiment et son agencement vont être complètement revus. De nouveaux équipements seront également mis en place, notamment pour accueillir la cantine et les mercredis éducatifs. Ce projet est primordial car la demande sur notre territoire est importante. Les locaux actuels du périscolaire de Longuyon commencent à devenir étroits.
Au cœur du pôle, il offrira aux enfants un espace mieux adapté et mieux équipé.
Il faut également penser aux familles qui voudraient s'installer sur notre territoire, notamment à Longuyon. C'est d'ailleurs l'essence même du programme Petites Villes de Demain : rendre notre centre bourg, et par rayonnement notre collectivité, plus attractifs et accueillants.

Plan de financement prévisionnel- Coût des travaux HT :

Financement	**Montant H.T. de la subvention**	**Date de la demande**	**Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi, le cas échéant)**	**Taux**
Etat (DSIL ou DETR)	319 590			18.2

Région	200 000			11.4
Département				
Union Européenne				
Fonds de concours				
Autres subventions CAF	884 400			50.4
Sous/Total subventions publiques	1 403 590			
Autofinancement	351 384			20
Emprunt				
TOTAL	1 755 374			**100 %**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide de

- valider le projet de création d'un pôle enfance à Longuyon

- autoriser le Président à solliciter la CAF **à hauteur de 50,4% soit 884 400€**

Fait à LONGUYON le 22/02/2023

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Jean-Pierre JACQUE